

Commune d'Éclat
Requiem
Condamné

1792



Requis

Chiffre

Registre des Baptêmes mariages et
séparations d'Éclat Canton de
Vaud. Le même conduit pour l'année mil sept
cent quatre. Deux boules contenant vingt
feuillets collés signés et parafés par premier et
deuxième d'avoué juge et tribunal et conduit
par l'écuyer ou notaire

Chiffre

Le Lundi neuvième jour de janvier mil
sept cent quatre vingt deux après la
publication des bans de futur mariage entre
Pierre Claude Desjardins Tailleur âgé de vingt
sept ans fils de Claude aussi Tailleur et
de Desfontaine Susanne femme d'une part, et
Marie Anne rose Le gay âgée de vingt huit
ans fille de Jean Tourneur et de Marie
Susanne Mauriel d'autre part leur deux de
cette paroise, faite au prône de notre messe
paroisiale par trois jours de dimanche et
feste sous l'édifice le jour de vingt deux

vingt six du mois de decembre de l'année
derniere et de parvenir du curat sans quel
se soit trouvé aucun empêchement ou opposition
des fiançailles ayant été célébrées hier en cette
église, nous soussigné vicaires de cette paroisse
y avoir reçu auparavant de mutuel consentement
de mariage des susdites parties et d'un accon
donné la benediction nuptiale avec la Ceru
prescrite par la dite eglise et la presence
du Consenteur du côté de l'épouse du dit
jardins son pere et de pierre nicolas de jadin
son frere toulleir, et du côté de l'épouse d'ade
jean de gay son pere et de jacques de gay so
pere toulleir tous ténaires de cette paroisse
soussigné avec l'épouse et l'épouse qui ont
fait la marque ordinaire, ayant déclaré
savoir être la marque de l'épouse

Claude de jardins
pierre nicolas de jardins
jacques le gay
faucy vicaires de l'église

Le Mercredi sixième jour de janvier
mil sept cent quatre vingt douze a été
inténué dans le sanctuaire par moy vicaire



Donné

De cette paroisse soussigné de corps
d'angelique feray fille de daniel charon
de l'âge d'hier âgée de environ trente trois
ans mariée des s^{ts} sacrements de l'église
et la présence de daniel feray son frere
toulleir de cette paroisse et françois de
monnier son cousin germain aussi toulleir
de la paroisse de Gondreville soussigné
Daniel feray FMOINIER faucy vic. de l'église

Le Lundi sixième jour de janvier mil sept
cent quatre vingt douze apres la publication
des bans de futur mariage entre jacques nichel
de bris marinier âgé de environ vingt sept ans
fils de françois journalier et de Marie
françoise paupparée d'un part, et Marie
Margueritte hebest âgée de environ vingt ans au
fille de son pere Marinier et de Marie
delaine d'autre part ~~fille~~ d'un part de cette
paroisse faite au prône de nostre messe
paroissiale par deux jours de dimanche et
une feste Consolatoire, savoir Le vingt deux

vingt neuf Du mois de janvier dernier
 Le Dux du Courant sans qu'il se soit trouvé aucun
 empêchement ou opposition, Les fiancailles ayant
 été célébrées hier en cette église, nous soussigné
 seigneur de cette paroisse y avons reçu & autorisé
 le naturel consentement de mariage desdites
 parties et leur avons donné la benediction nuptiale
 avec Les cérémonies prescrites par La dite église
 et le prêtre et du consentement du Célébrant
 du dit François Debris son pere et de François
 Dominique Lelebre Clerc de cette paroisse, et du
 Célébrant de La dite Marie De Laine sa
 mere qui a fait la marque ordinaire, de François
 Lebert son cousin germain journalier de la paroisse
 de gerponville et de Jean De Labizze Marchand
 de cette paroisse tous temoins soussignés avec
 Le pere et Le pere qui ont fait la marque
 ordinaire ayant déclaré ne savoir écrire
 La marque

De Le pere (La Marque) De Le pere
 De Le pere (La Marque) De Le pere

La Mame De La
 dite Marie
 De Laine

François Lebert
 Debris

Joseph vic. Delors



Le Lundi troisième jour de février mil
 sept cent quatre vingt douze, après La
 publication de bans de futur mariage entre
 Jean Baptiste nicolas Dany tailleur âgé de
 treize ans fils de Jean journalier et de Marie
 Catharina Carpentier Dune past; et Marie
 Anne Duval âgée de vingt deux ans fille
 de Michel Thomas journalier et de Marie Anne
 Rabau Dautre past tous deux de cette
 paroisse, faite au prône de nostre messe
 paroissiale par trois jours de dimanche
 consécutifs savoir le quinze, le vingt deux
 et le vingt neuf du mois de janvier dernier
 sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement
 ou opposition, Les fiancailles ayant été
 célébrées hier en cette église, nous soussigné
 seigneur de cette paroisse y avons reçu
 ce jour Lay le naturel consentement de
 mariage desdites parties et leur
 avons donné la benediction nuptiale avec

Les Ceremonies prescrites par la Ste eglise
et se en presence et du consentement du cote de
Lepoux du dit Jean Dany son pere, de Jean
Baptiste Dany son frere et de Jean Marie
Dany toillier et du cote de Lepoux
du dit Michel Thomas Duvol son pere
et de Thomas Jouruay fils Laboureur
tous temoins de cette paroisse soussignés
avec Lepoux et Lepoux, seule par une
Marque ayant de l'avis ne savoir écrire

La Marque de Lepoux Jean Baptiste Dany
Jean Dany
Michel Thomas Duvol

Jean Marie Dany
Thomas Jouruay
Pierre Duvol
Janyer sic. De l'avis

Le Lundy vingtieme jour de fevrier mil sept
cent quatre vingt Douze apres la publication
des bans de soter Mariage entre Francois
Dominique Le fibre Elor age de vingt sept ans
fils de Jean Richard Le fibre toillier et
de deffunte Marie Anne Dany's d'une part
et Marie rose Deschamps agee de vingt six



quatre

ans fille de Noël toillier et d'une de
jeune d'autre part tous deux de cette paroisse
faite au prone de nostre messe paroissiale
par trois jours de Dimanche Consolatoire
savoir Le cinq, Le douze, et Le dix
neuf du courant sans qu'il se soit trouvé
aucun empêchement ou opposition, Les fiancés
ayant été célébrés hier en cette eglise
nous soussignés, sicaire de cette paroisse y
avons relié aujourd'hui L'acte de mariage
de Mariage et leur avons donné La
Benediction nuptiale avec Les Ceremonies
prescrites par la Ste eglise et a present
et du consentement du cote de Lepoux du dit
Jean Richard Le fibre son pere et de Robert
Jean son cousin germain marchand toillier de
cette paroisse et du cote de Lepoux du dit Noël
Deschamps son pere qui a fait un mariage ordinaire
ayant de l'avis ne savoir écrire, De Noël
Deschamps son frere aux loys d'une part
d'autre nationale, d'autre nationale
de palluel et de Pierre Deschamps

aussi son frère de la paroisse de St Pierre
de selvaux employé dans Les Douanes nationales
son témoin sousigné avec Lepoux, et Lepoux
qui a fait La marque ordinaire ayant déclaré
ne savoir écrire.

La Marque
+
Delapoux
not. des lieux
Hennin
not. des lieux
Pierre Deshayes

Le Samedi Vingt-neufième jour de Mars mil
sept cent quatre-vingt-douze a été baptisé
C'est de cette paroisse sousigné un garçon né
dans de Legitim (Mariage de François Nicolas
Deschamps Toillier et de Catherine Davaud)
Lequel a été nommé Jean Laurent Paul Louis
Davaud marquis de la paroisse de Sasset
La Mame d'ait et par Marie Anne Regalet
Deschamps de cette paroisse parvenue au mariage
qui ont fait leurs marques déclarant ne
savoir écrire

La Marque
+
de la Mame
Le Samedi
not. des lieux
not. des lieux



Le Lundi Vingt-neufième jour de Mars mil
sept cent quatre-vingt-douze a été baptisé
par moi scribe de cette paroisse sousigné
une fille née d'aujourd'hui de Legitim
Mariage de Joseph Le grand Toillier et
de Françoise Laffilay. La quelle a été nommée
Marie Catherine Française par Nicolas André
Le Carpentier fils de Nicolas Toillier et
Catherine rose Laffilay fille de Sébastien
aussi Toillier tous deux de cette paroisse
Le parain a signé et la marraine a fait la
marque ordinaire ayant déclaré ne savoir écrire

La Marque
+
de la Marraine
Nicolas André Le Carpentier
sacré scribe

Le Lundi Dix-neufième jour de Mars mil
sept cent quatre-vingt-douze a été baptisé
par moi scribe de cette paroisse sousigné
une fille née d'aujourd'hui de Legitim
Mariage de Jean Mathurin Delasize
Marchand Marcier, et Marie Crapulin

La quelle a été nommée Marie jule
par François traquelin Marchand tailleur
et jule femme de réal tenu deux de
cette paroisse, de parache assigné et de
Moraine a fait la marque ordinaire
ayant déclaré n'avoir et de CKOPH

La Marque

de la + Moraine faimery vic. d'élit

Le Mardy vingt septième jour de mars mil sept
Cent quatre vingt Douze a été inhumé dans la Couture
par Monsieur de Caré de cette paroisse fousigné
Le corps de Charles allais Marinier de l'élit
Hier agé de soixante dix ans unis de St. Sébastien
de l'église et a presencé de Jean Vincent tailleur
de la paroisse de Claville son cousin germain
et de Joseph Duchatel tailleur de cette paroisse
tous deux fousignés p. vivant ff
Joseph Duchatel Marchand de l'élit

Le Mercredi vingt huitième jour de mars mil
sept Cent quatre vingt Douze a été inhumé dans
la Couture par Monsieur de Caré de cette
paroisse fousigné Le corps de Magdeleine



107

Desmarest - Fille de Jacques
Marchand tailleur de l'élit Hier agé de
vingt cinq ans unis de St. Sébastien de
l'église et a presencé de dit Jacques Desmarest
son père et de Pierre Jacques Desmarest son frère
tailleur de cette paroisse fousigné.

Jacques Desmarest Pierre Jacques Desmarest
Marchand de l'élit

Le vendredi treizième jour de mars mil sept
Cent quatre vingt Douze a été inhumé dans
la Couture par moi vicaire de cette paroisse -
fousigné Le corps de Marie Catherine
Ferry fille de Daniel tailleur de l'élit
Ferry agée de viron deux ans, La
présente inhumation faite le jour du décès
pour cause de paternité et a presencé de dit
Daniel Ferry son père et de Jean Barreau
son grand père journalier de cette paroisse
tous deux fousignés Daniel Ferry
Jean Barreau

Faimery vic. d'élit

Le jedy Cinqueme jour d'Avril mil sept
Cent quatre vingt douze a été Baptisé par
moi vicaire de cette paroisse soussigné un
garçon né d'aujourd'hui de légitime Mariage
de pierre jacques d'aurousse Marchal et de
Margdelaine Lalie de la laude, Le quel a été
nommé ambroise par jacques ambroise de la laude
tailleur et rustique Jean de de d'aurousse fille
de charles Marchal tous deux de cette
paroisse qui ont fait la marque ordinaire
ayant déclaré au sçavoir et crime

de Marie de
jacques Ambroise
de la laude

de Marie de rustique
françois de d'aurousse

faucry vic. de l'éclot

Le dimanche huitieme jour d'Avril mil sept
Cent quatre vingt douze a été Baptisé par
moi vicaire de cette paroisse soussigné une
fille née d'aujourd'hui de légitime Mariage
de Charles faucry et de Marie d'aurousse
Nommée Marie Anne Lamine par moi
Baptiste de plaz fils de Charles la boucque
et Marie Susanne Lucas fille de Pierre



Sept 25

est labourant tout ensemble cette
paroisse soussigné Marie Susanne Lucas
Sept 25 faucry vic. de l'éclot

Le Jedy maxime jour d'Avril mil sept cent
quatre vingt douze a été Baptisé par moi
vicaire de cette paroisse soussigné une fille
née d'aujourd'hui de légitime Mariage
de Pierre Jacques Charles fignot maraicher
et de Marie Anne laquelle a été nommée
Marie Anne Victoire par moi vicaire
tailleur fils de Jacques Marchand tailleur
collégial et Anne Victoire David fille de
Michel Thomas journalier qui a fait la
marque ordinaire a part de l'oreille sçavoir
Léon Aron d'aurousse de cette paroisse
Victoire David Louis d'aurousse.
faucry vic. de l'éclot

Le Samedy quatorze jour de Avril mil sept
Cent quatre vingt deux a Ste Baptiste par
Moi Vicair de cette paroisse Souffique un
garçon né Doyoux luy Du Régiment marin
de Pierre Charles marquis Maréchal & De
Guarville de Moine lequel a été nommé
Charles Louis par Charles Louis Ducasse
Maréchal de cette paroisse Souffique &
Catherine vendier femme de Michel de
Moine marchand tailleur de la paroisse de
sainte helene qui a fait la Marque
ordinaire ayant déclaré ne savoir l'encre
de l'encre de
Catherine vendier

Charles Louis Ducasse
fameux vic. D'elot

Le Samedy quatorze jour de May mil sept
Cent quatre vingt deux a Ste Baptiste par
Vicair de cette paroisse Souffique un garçon
né Thier Du Régiment Marin de Sebastian
Laffay tailleur & de Marie Marguerite talbot
lequel a été nommé Sébastien Sebastian par
Charles François Monderville Meunier de la
paroisse de Boudeville Souffique & l'encre



huit

Duquar femme de luy talbot tailleur de la
paroisse de Sainte helene qui a fait la Marque
ordinaire ayant déclaré ne savoir l'encre.
Charles François Monderville

La Marque de
Guadalupe fameux vic. D'elot

Le Samedy dix huit jour de May mil sept
Cent quatre vingt deux a Ste Baptiste par
Moi Vicair de cette paroisse Souffique
une fille née Thier Du Régiment Marin
de Charles nicolas Cheval journalier & de
Marie Anne Buet laquelle a été nommée
Marie Suzanne par Pierre Cheval domestique
de cette paroisse de Marie Buet de la paroisse
de saint pierre de Port Louis qui a fait la
Marque ordinaire ayant déclaré ne savoir
l'encre
La marque de
Pierre Cheval Marie Buet
fameux vic. D'elot

Le Lundi Vingt unieme

jour de May. A dix sept ans et quatre Vingt deux
 Opres la bndiction del Baue de futur mariage
 entre Charles Francois Mouderville Monneur age
 de Vingt quatre ans, fils de Charles Oussi
 Maraudier & de Marie Marguerite Casdroume
 de la paroisse de Bouderville Vne Part, & Elizabeth
 Talbot Agee de quatre cinq ans, fille de Rouy
 Laboureur & de Marie Marguerite Boissel de cette
 paroisse. Tout par fait tant en cette Eglise
 qu'en la dite paroisse de Bouderville me present
 Nos Messrs. Paroissiales par tout jours de
 Dimanche Consuevise. Savoir, le quinze le vingt
 deux & le vingt neuf avril dernier sans qu'il
 soit trouue d'aucun Cuspechant ou Opposition aux
 qu'il estoit par le Certificat du Curé Baudouin
 greffier Curé de Bouderville en date de ce jour de
 d'aujourd'hui Signé, les fiançailles ayant été celebrées
 hier en cette Eglise, & Nour Vneur de cette paroisse
 souspigné y ayant Reçu Esjoindus de Michel
 Constablement de Mariage del Cusdite Paroisse &
 leur avons donne la Bndiction Nuptiale avec
 la Entree Primative Prescrite par la sa Legime
 & le presence de Du Constablement Du Cote de



Nouveau

de Nipoux Dudit Charles Mouderville Son pere &
 de Jean Mouderville Son frere Monneur tout Souple
 la paroisse d'Angerville & Sulpice de Nipoux Dudit
 Rouy Talbot Son pere & de Jean Talbot Son frere
 Marchand Vendeur de cette paroisse tous Amours
 souspigné avec Nipoux & Nipoux de cette paroisse
 une Marque Ordinaire ayant déclaré de savoir de
 Coire. La Marque Charles François Mouderville
 de Nipoux

E Mouderville Jean Charles Mouderville
 Rouy Talbot Jean Talbot
 Rouy Talbot Rouy Talbot

Le samedi vingt troisième jour de juin mil
 sept cent quatre vingt deux a été Baptisé par
 moy vicaire de cette paroisse souspigné au fil
 de l'Esprit du Legitime Mariage de Pierre Niclas
 tabeau ouvrier et de Marie Catherine Pannet
 la quelle a été nommée Catherine Adelaide par
 Jean Niclas Damsy fils de Jean Laboureur souspigné
 et Adelaide vicairie de cette paroisse fille de Jean Marianne
 qui ayant la Marque Ordinaire ayant déclaré de
 savoir Coire tout deux de cette paroisse
 la Marque de l'Esprit Rouy Talbot

Jean Damsy vicairie de cette paroisse

Le samedi quatorzième jour de juillet Mil
Sept cent quatre Vingt Douze, a été Baptisé
par moi Vicaire de cette paroisse Souffigne un
garçon né d'aujourd'hui du Legitime Mariage
de Joseph Badais garde de Bois et de
Catherine Chaudelier lequel a été nommé
Jean Augustin par Pierre Augustin Daurvy
fils de Jean Laboureur Souffigne et
Catherine quatrième femme de son père
aussi Laboureur qui a fait la Marque
ci-dessous ayant déclaré ne savoir lire
tous deux de cette paroisse.

Pierre Augustin Le marquis de
Fouquet, seigneur de
Villiers

Le Monday Vintième jour de juillet
Mil sept cent quatre Vingt Douze, après la
publication de bans de futur mariage entre
saints Pierre Thomas Berger, âgé de vingt
deux ans fils de saint Nicolas Talleu de
Marie machine, de fait de cette paroisse
et de droit de la paroisse d'Angerville



visé

Le mardi deux part. et marié quievies
de la même age de vingt cinq ans fille
de Jacques Talleu habitant et cultivateur
Elizabeth carpeutier de cette paroisse
D'autre part. Cette nuit en cette
Eglise qu'on celle de la dite paroisse
d'Angerville au prône de la messe
paroissiale par trois jours de dimanche
Consentir à savoir la quinzaine le
vingt deux de Vingt neuf de ce jour
sans qu'il se soit trouvé aucun
empêchement ou opposition ains
qu'il a été prout constaté du Suro
Henry Vicar de la dite paroisse
d'Angerville en date d'ici de lui
D'autant Signé les Jueuilles ayant
été célébrés hier en cette, Eglise, nous
Vicar de cette paroisse Souffigne y avons
reçu ce jour d'aujourd'hui le contrat de mariage
de mariage des susdites parties et leur
avons donné la Bénédiction nuptiale avec
les Cérémonies prescrites par la sainte

C'est, et ce presens et de consuetudine
 dudit nicolas thomas son pere qui a
 fait la marque ordinaire ayant delatré ne
 savoir écrire, de Jean Baptiste thomas son
 frere, ladite paroisse d'augerville et de
 Dominique le bon: elon de cette paroisse
 et de côté de l'epouse dudit Jacques Delatré
 son pere et de pierre augustin Delatré
 son frere toutes de cette paroisse tous
 connus soussignés avec leurs et
 le leurs qui ont fait la marque
 ordinaire ayant delatré ne savoir écrire

La marque
 de l'epouse

La marque de
 l'epouse

La marque de
 nicolas thomas
 pere de l'epouse

son frere de Delatré

son frere Baptiste thomas

pierre augustin Delatré

son frere de Delatré

Le Mercredi vingt-neufiesme jour d'aoust mil sept
 cent quatre-vingt-douze, et de Baptiste par
 son frere nicolas de cette paroisse soussigné
 une fille née d'aujourd'hui du Legitime mariage

(Vues)

de et nicolas Chappelle Journalier et de Marie
 une Venotique sequestre laquelle a été nommée
 Genevieve par son frere Louis dumas fils de
 Jacques Marchand Tailleur soussigné et d'une
 Nicole Lejeune fille de nicolas Louis Laboreux
 qui a fait la Marque ordinaire ayant
 delatré ne savoir écrire tous deux de cette
 paroisse La marque d'une Louis dumas
 Nicole Lejeune

Le Mercredi Vingt-neufiesme jour d'aoust mil sept
 cent quatre-vingt-douze, et de Baptiste par
 Monsieur Le curé de cette paroisse soussigné
 un garçon né d'aujourd'hui du Legitime mariage
 de Pierre Benoit thomas Bâtel Berger
 et de Marie une de gros Lequel a été
 nommé thomas paulin par Jean Legros
 tailleur de cette paroisse En par Marie Bâtel
 femme de pierre Gast Goussard de la paroisse
 de Tournelle Parame moraine soussigné
 un Notaire mil. j. Marie Bâtel
 Benoit Lejeune

Le samedi premier jour de Septembre mil
sept cent quatre vingt douze a été baptisé
par moi vicaire de cette paroisse soussigné
une fille née aujourd'hui de Legitime
Mariage de François Dominique Lepebre l'ose
et de Marie rose Deschamps, La quelle a
été nommée rose Catherine par Jean nicolas
Libaire Le fleur Maronnier de la paroisse
de St pierre au port qui a fait la Marque
ordinaire ayaut de claré ne savoir être et
Marie Catherine François Deschamps fille
de Noël Boillier de cette paroisse soussigné
Le Marque de Jean Marie Catherine
nicolas Libaire Le fleur de Champas
fameux vicair d'Elloz

Le Dimanche deuxième jour de Septembre mil
sept cent quatre vingt douze a été Baptisé par
Moi Vicair de cette paroisse soussigné une
fille née aujourd'hui de Legitime Mariage de
Nicolas Jurey Carpentier et de Marie marthe
angelique François Laquelle a été nommée
Marie marthe par Charles Antoine Lachery
Journalier et Marie Catherine rose Lejeune

cloué

Fille de nicolas Louis Le Bourgeois soussigné
La paroisse ayaut fait avec Dominique marie
ayaut de claré ne savoir être et mot latine
Catherine approuvé Bon
Marie Catherine rose Le Jeune
Charles de Charles
Antoine Lachery Homme vic. d'Elloz

Le Dimanche troisième jour de Septembre
Mil sept cent quatre vingt douze a été inhumé
dans le cimetière de cette paroisse pro
Monsieur de Jure de St pierre au port
soussigné Le Corps de Pierre Baudouin Berger
âgé de Viron Soixante Trois ans Née
d'aujourd'hui, Nommé du Saint Sacrement
de sainte Eglise d'Extrême
onction; La Procure inhumation faite
aujourd'hui par cause de maladie de
La déquation des parents et ce par nous
de Pierre Jacques Baudouin et François
Baudouin Ses deux Enfants Journaliers
Nous deux de cette paroisse soussignés
P^r Baudouin François Baudouin
Cofet qui de St Pierre au port

Le lundy dix-neuf Jours de Septembre. Nul. Sept. eut quatre
vingt deux, après la publication. Des Banns de futur-
Mariage entre Jean Baptiste Leplay Laboureur, âgé
de trente deux ans, fils de Charles aussi Laboureur et
Dame auvergnat Dune part; Et Marie Susanna Lucas
Egée de vingt deux fille de furey) aussi Laboureur et
de Duffault Marie Susanna Bonnel D'autre part,
tous deux de cette paroisse, faite en présence de
Messrs paroissiaux de cette paroisse par trois Jours
de Dimanche ou fête Conventuelle, savoir le lundy
le mardi et le mercredi de Courant, sans qu'il se soit trouvé
aucun empêchement ni opposition, Civil ou canonique
des parents ayant été célébrés hier en cette église
Nul. C'est de la Paroisse de Saint Pierre en l'est-
Suzanne y avons reçu ce jourd'hui de Montcal-
Conventuel de Mariage des susdites parties
et leur avons donné la Bénédiction nuptiale avec
le C. Marie Simonne prêtre par la sainte Eglise
et se en présence de du Conventuel du C. de l'ép. de
Nul. Charles Leplay son père de Charles
Leplay son frère négociant de la ville de Beaunay
paroisse saint Pierre j'ai du C. de l'ép. de
Nul. furey Lucas son père, de Guillaume Lucas
son frère Laboureur de paroisse de Sumville
tous Conventuels soupçonnés avec le lundy et
le mardi et autres Jours de l'octobre et subrogue
Bon.
Et Marie Susanna Lucas Jean Baptiste Leplay
Charles Leplay Marie Lucas Charles Lucas
Guillaume Lucas
Nicolas Louis lejeune. Copié sur de St. Pierre

Le lundy quinze Jours de Septembre Nul
Sept. eut quatre vingt deux après la publication
Des Banns de futur Mariage entre Jacques
Garcin et Théo du Capitaine Mariage de
Jacques bache Journalier et de Marie Simonne
Egée de vingt deux fille de furey) aussi Laboureur
et de Duffault Marie Susanna Bonnel D'autre part,
tous deux de cette paroisse, faite en présence de
Messrs paroissiaux de cette paroisse par trois Jours
de Dimanche ou fête Conventuelle, savoir le lundy
le mardi et le mercredi de Courant, sans qu'il se soit trouvé
aucun empêchement ni opposition, Civil ou canonique
des parents ayant été célébrés hier en cette église
Nul. C'est de la Paroisse de Saint Pierre en l'est-
Suzanne y avons reçu ce jourd'hui de Montcal-
Conventuel de Mariage des susdites parties
et leur avons donné la Bénédiction nuptiale avec
le C. Marie Simonne prêtre par la sainte Eglise
et se en présence de du Conventuel du C. de l'ép. de
Nul. Charles Leplay son père de Charles
Leplay son frère négociant de la ville de Beaunay
paroisse saint Pierre j'ai du C. de l'ép. de
Nul. furey Lucas son père, de Guillaume Lucas
son frère Laboureur de paroisse de Sumville
tous Conventuels soupçonnés avec le lundy et
le mardi et autres Jours de l'octobre et subrogue
Bon.
Et Marie Susanna Lucas Jean Baptiste Leplay
Charles Leplay Marie Lucas Charles Lucas
Guillaume Lucas
Nicolas Louis lejeune. Copié sur de St. Pierre

Le lundy quinze Jours de Septembre Nul
Sept. eut quatre vingt deux après la publication
Des Banns de futur Mariage entre Jacques
Garcin et Théo du Capitaine Mariage de
Jacques bache Journalier et de Marie Simonne
Egée de vingt deux fille de furey) aussi Laboureur
et de Duffault Marie Susanna Bonnel D'autre part,
tous deux de cette paroisse, faite en présence de
Messrs paroissiaux de cette paroisse par trois Jours
de Dimanche ou fête Conventuelle, savoir le lundy
le mardi et le mercredi de Courant, sans qu'il se soit trouvé
aucun empêchement ni opposition, Civil ou canonique
des parents ayant été célébrés hier en cette église
Nul. C'est de la Paroisse de Saint Pierre en l'est-
Suzanne y avons reçu ce jourd'hui de Montcal-
Conventuel de Mariage des susdites parties
et leur avons donné la Bénédiction nuptiale avec
le C. Marie Simonne prêtre par la sainte Eglise
et se en présence de du Conventuel du C. de l'ép. de
Nul. Charles Leplay son père de Charles
Leplay son frère négociant de la ville de Beaunay
paroisse saint Pierre j'ai du C. de l'ép. de
Nul. furey Lucas son père, de Guillaume Lucas
son frère Laboureur de paroisse de Sumville
tous Conventuels soupçonnés avec le lundy et
le mardi et autres Jours de l'octobre et subrogue
Bon.
Et Marie Susanna Lucas Jean Baptiste Leplay
Charles Leplay Marie Lucas Charles Lucas
Guillaume Lucas
Nicolas Louis lejeune. Copié sur de St. Pierre

Jean Jacques Vincent tailleur le sieur Marie marquisse
Mallet laquelle a été nommée Marie, Mariée par
Jean Nicolas Vincent tailleur de la paroisse de Saint
Julien Souffigné le par Marie angélique Mallet fille
de Jean Laboureux de cette paroisse qui a fait sa
Marque d'union ay aut de l'heure ne savoir
l'heure ^{la marque de}

la Mariée Jeanne Colas un cent

Goffet curé de St Pierre Epais

Le Dimanche Vingt huitième jour de Octobre mil
sept cent quatre vingt dixze, a été Baptisé par
Monsieur le Curé de la paroisse de St Pierre le
port Souffigné, une fille née d'aujourd'hui du
legitime Mariage de Pierre Barel Laboureux
à de Catherine Dourville, laquelle a été nommée
Marie sainte par Benoit Barel fils dudit
Pierre, Souffigné le par Marie Victoire
Monette fille Varue Laboureux de la
paroisse de St Julien qui a fait une marque
ay aut de l'heure ne savoir l'heure ^{la marque de}

Goffet curé de St Pierre Epais

quint

Le Lundi Vingt neuvième jour de novembre
Mil sept cent quatre vingt dixze a été Baptisé
par Monsieur le Curé de la paroisse de
Saint Pierre le port Souffigné une garçon
né de ce jour du legitime Mariage de
Jean Vireux noel marchand tailleur & de
Marie Marguerite Siquet lequel a été
nommé Jean Dominique par Jean
Dominique Mallet tailleur fils de Jean
Journallier & par Marie Anne Marthe
noel fille de Michel Marchand tailleur
tout deux de cette paroisse qui ont fait
une Marque d'union ay aut de l'heure ne savoir
l'heure ^{la marque de}

Goffet curé de St Pierre Epais

Le Lundi Vingt neuvième jour de novembre mil sept
cent quatre vingt dixze a été Baptisé par Monsieur
le Curé de Saint Pierre le port Souffigné une garçon
né d'aujourd'hui du legitime Mariage de
Henry Deschamps Journallier & de Marie
marguerite Mallet lequel a été nommé

Bruet Rouan pour Bruet Bruet fils, Supplé
 Laboureur de pour Charlotte Blondel fille de
 Charles Bruet aussi Laboureur tous deux de
 cette paroisse pour Marie Marianne Souffignier

Charleblon del benoit burl

Gopet père de St Pierre Dupont
 Le Indry Vingt Deuxième Jour De Novembre
 Née est fut quatre Vingt Douze a l'abbaye
 pour Monsieur Le Curé De saint pierre
 Dupont Soumigne une fille Née Daupond Hug
 Du Septième Mariage de Jaques Michal
 Debrut Marinier & De Marie hebert
 laquelle a été Nommée Marie Marie
 pour François Debrut Journalier & pour
 Marie Quenique hebert fille de feu Pierre
 Marinier Née Dup de cette paroisse
 de pour Marie & Pierre & la Marinier a fait
 une Marque ayant Polaire ne savoir
 (Prise) La marque

De la Marinier

François de L'Indy
 Gopet père de St Pierre Dupont

3

Feu 10

Le Vindredy Vingt troisième Jour De Novembre
 Née est fut quatre Vingt Douze a l'abbaye
 pour Monsieur Le Curé De saint pierre Dupont
 Soumigne une fille Née Daupond Hug & De
 Septième Mariage de Jean Baptiste nicolas
 Daupond Née de Marie Anne Duval
 laquelle a été Nommée Marie Rose Catherine
 pour Jean Baptiste Daupond Née de Marie
 Marguerite & Anne Duval fille de Thomas
 Michel tous deux de cette paroisse le mari
 a signé & la marie a fait une marque
 ayant Polaire Née savoir (Prise) 1

La marque
 de la Marinier

Bruet

Gopet père de St Pierre Dupont

Le Jeudi Vingt Cinq Novembre Née est fut
 quatre Vingt Douze l'un pour Monsieur de la République
 Française, Née Marie de la paroisse d'Ellet
 Soumigne mariée de Marie Catherine Piffard
 de la République du procureur de la Commune
 Née Marie Anne Née de la paroisse de St Pierre
 de cette paroisse pour le Curé de St Pierre de la paroisse

Conferenciers aux Dignitaires de l'Ordre
de la loi du Vingt Septembre dernier (qui determine
le Mode de Constitution) l'Etat civil de l'Ordre
après quoi les Dits Dignitaires ont été portés à
présenter ala Maîtrise Commune de Joux & en
que Dédier 1.

Le Hardy Vingt Septieme Jour de Novembre Mil
sept cent quatre Vingt deux En premier de la republique
francaise a Les laurier Du Marais au domicile de
Citoyen françois dezailler habitant de cette paroissee
Esther au Paroisse Du Capitaine Mariage Dudit
Francois dezailler Tailleur Dhabit et de Marie
Margdelaine Gadma, lequel a Eté presenté a la
Maison Communale Desus Pour Connuissances Muni-
cipale Ann. Des Registres de Naissances, Mariages
Et Dessepous de cette Paroissee Parquoy X. Jours
qui Nous a fait La Declaration Et Deans, Et la
suite que ledit enfant s'appelle Jean françois
Et ce par suite de Jean Ghera Marchand laboureur
de la paroissee de Boudville & singulier & de
Marie Anne affagard sienne de Jean Davoy
laboureur de cette paroissee qui a fait une marque
ayant déclaré le Davoy & signé son mot par
Davoy & mariage approuvé par nous Jean Ghera
& Jacques de Marie François dezailler
notre affagard

[illegible]